

# MAIRIE D'UBRAYE

## **Réunion du Conseil Municipal**

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024  
**Relevé des principales décisions**

**Présents : Maire :** Claude Roustan . **Adjoint :** Gérard Occelli **Conseillers:** Aurélia Munier, Marie José Boinega, Christophe Rey, Damien Barral

### **1-Inscription à l'opération « Villages d'Avenir » :**

Le Maire informe que la Commune a été retenue dans la deuxième tranche « village d'avenir ». Si notre candidature est validée cette opération permettra, entre autres, de bénéficier d'une ingénierie et de moyens d'actions proposées par les partenaires du programme (Etat-CD04-CCAPV)

### **2-Flamme de la Nation :**

Le Maire informe le conseil municipal du projet d'accueillir la flamme de la nation à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre prochain

**Avis favorable à l'unanimité**

### **3- Point sur le dossier de construction d'une salle communale :**

Le Maire informe le conseil municipal que l'architecte viendra présenter son projet au conseil municipal, le lundi 14 Octobre prochain

### **4- Montant de la prise en charge communale de la cantine scolaire :**

Le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation significative (de 3 à 5€) des repas de la cantine scolaire de l'école primaire d'Annot à compter de 2025. En raison de cette augmentation, **Le conseil municipal à l'unanimité décide** de passer sa participation à compter de 2025, à 3,50€ par élève de la commune d'Ubraye inscrit à l'école primaire d'Annot .

### **5-Remboursement des frais de transport scolaire :**

**Le conseil municipal à l'unanimité décide** de renouveler la prise en charge par la commune des frais de transport scolaire, sur présentation du titre de paiement du conseil régional. (A ce titre, il est précisé que le bus de ramassage scolaire , peut être emprunté aux heures de ramassage, par toutes les personnes voulant l'utiliser comme moyen de transport)

### **6-Recensement de la population 2025 :**

Le maire informe le conseil municipal de l'organisation du recensement de la population en 2025. Pour sa réalisation, le Maire envisage le recrutement d'une personne dédiée ou à défaut le secrétariat de mairie .

### **7-Adressage Communal :**

Le maire fait part au conseil municipal d'un devis de « La Poste » pour la réalisation des plaques et numéros des rues et places de la Commune.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **8-Classement des voies communales :**

Le Maire informe le conseil municipal, de la nécessité de revoir le classement de nos voies communale, dont le linéaire ne semble pas correspondre à la réalité. Il s'avère que le CD04 alloue une indemnité aux communes en rapport avec ce linéaire.

Le Maire propose au conseil municipal de revoir ce classement et présente un devis du bureau d'étude « GEOPTIS » pour la réalisation d'un recensement de l'ensemble des voies communales, ce qui permettrait percevoir une dotation plus importante de la part du CD04.

**Avis favorable, à l'unanimité.**

### **9-Conventions Déneigement :**

Le maire propose de renouveler les conventions de déneigement avec les deux prestataires : Monsieur LIONS Stéphane au Touyet et M.SELLA Gérard Laval-Ubraye.

**Avis favorable à l'unanimité**

### **10-Délibération contre une éventuelle réorganisation locale du service postal :**

Le Maire présente au conseil municipal la délibération suivante :

*Dans le cadre d'une éventuelle réorganisation locale, le Conseil Municipal d'Ubraye considère que le Service Postal est un lien social indispensable au sein des territoires ruraux.*

*Il ne peut accepter aucune restructuration susceptible de remettre en cause la situation actuelle, en diminuant le nombre de tournée ou en réduisant le personnel qui y est affecté.*

*La revitalisation des territoires ruraux est conditionnée à la permanence pérenne d'une présence postale au sein des communes et hameaux de notre département.*

*En l'occurrence, le Conseil Municipal d'UBRAYE, demande que ne soit pas remis en cause le maintien des tournées quotidiennes sur l'ensemble du territoire communal et que des moyens en personnel et en matériel y soient dédiés afin d'assurer durablement le service postal.*

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **11-Questions diverses :**

- Le Maire informe le conseil municipal qu'une épreuve de régularité du 8 E-Rallye de Monte-Carlo ZENN (véhicules 100% électriques) **aura lieu le Jeudi 24 Octobre sur notre commune** dans le sens Ubraye -Val de Chalvagne.
- Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par la CCAPV **d'une maison France Services Itinérantes**  
Nous faisons parties des communes bénéficiant de cette première rotation **Notre Commune (Ubraye Village) sera visitée tous les 15 jours à compter de Décembre 2024** avec une pose estivale du 12 juillet au 21 Août 2025) .  
Les personnes désirant des informations ou effectuer les actes administratifs y seront accueillies. Les dates et heures vous seront communiquées prochainement.

Claude ROUSTAN  
Maire d'UBRAYE